

▶ Indemnité inflation :



▶ Qui ? :

Les agents ayant perçu une rémunération moyenne inférieure à 2000€ nets par mois, avant impôt sur le revenu, sur la période du 1^{er} Janvier au 31 octobre 2021 (soit, en moyenne, 2600€ bruts par mois sur cette période). Ne sera pris en compte que la rémunération individuelle nette, et pas celle du foyer fiscal. Les apprentis et stagiaires remplissant ces critères seront bénéficiaires de l'indemnité.

▶ Quand ?

L'objectif est que le versement intervienne au plus tard en janvier 2022 pour les agents de la Territoriale.

▶ Comment ?

Les 100 euros seraient versés une seule fois par l'employeur avant fin janvier 2022. Les versements effectués seront intégralement compensés par l'Etat.

Un projet de loi de finances rectificative est en cours d'examen pour prévoir les modalités budgétaires liées à cette indemnité.



Commentaire : Après le rattrapage du SMIC pour les agents de la fonction public, après l'indemnité inflation, à quand la mise en œuvre d'une vraie politique de rémunérations satisfaisante pour les agents de la fonction publique ???!

▶ Les prestations sociales à destinations des agents du CD53 :

▶ Le CNAS :

- ▶ aides ou secours à l'occasion d'événements familiaux,
- ▶ accès aux vacances, aux loisirs et à la culture des bénéficiaires et de leurs familles,
- ▶ recours aux crédits

▶ Forfait mobilité durable :

- ▶ Déplacement domicile-travail en transport en commun avec abonnement (TUL, SNCF),
- ▶ Locations de vélos en libre service,
- ▶ Déplacement domicile-travail en covoiturage ou en vélo

▶ Contrat de prévoyance

▶ Noël:

- ▶ Bons d'achat et arbre de Noël (enfants de moins de 13 ans)

► **Participation repas :**

- Participation de 1,81€ aux frais de repas pris aux FJT et au RIA de LAVAL, au Restagri de LAVAL et à Copainville à MAYENNE (agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 480).



Commentaire : Ces prestations sociales sont à votre disposition dans notre collectivité. Pensez à en bénéficier.

► **Heure mensuelle d'information syndicale :**



Après une période 2020/2021 compliquée en raison de la pandémie de la Covid 19, nous pouvons à nouveau organiser de manière plus sereine nos rencontres sur le terrain.

Ces rencontres sont l'occasion :

- d'échanger avec vous sur l'ensemble des problématiques, des irritants mais également sur les expériences positives mises en place dans vos services,
- de vous informer de l'actualité vous concernant.

Ces temps d'écoute et de dialogue nous sont essentiels de manière à garder un œil averti lors de nos réunions de dialogue social avec les élus et l'administration.

Une invitation vous parviendra via Outlook., vous devrez poser ce temps sur Horoquartz (motif : Réunion info syndic).

Les dates de la tournée Cfdt sont aussi disponibles sur notre [espace Intranet](#).

Nous sommes impatients de pouvoir enfin vous retrouver sur votre lieu de travail.

Vous pouvez aussi bénéficier de ces heures d'information pour nous rencontrer au local ou en lieu neutre afin d'évoquer des sujets plus personnels. Ces moments peuvent également s'organiser sur du temps de convenance personnelle pour plus de confidentialité.

► **Instances paritaires du CD53 :**

- Le prochain Comité technique (CT) aura lieu le [26/11/2021](#)
- Le prochain Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHS CT) aura lieu le [07/12/2021](#)

Les ordres du jour de ces prochaines instances seront en ligne sur notre espace [Intranet](#).

Rejoindre un collectif habitué aux échanges, aux débats, c'est l'assurance d'être écouté-e, d'être entendu-e et de pouvoir agir concrètement au sein de sa collectivité ou de son service.

Pour plus de précisions :
cfdt@lamayenne.fr
02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01

**AUJOURD'HUI,
J'ADHÈRE !**